



MAIRIE DE PERLY-CERTOUX

INFORMATIONS OFFICIELLES

SEPTEMBRE 2016

Route de Certoux 51 - 1258 Perly-Certoux - Tél. 022 721 02 50 - Fax : 022 721 02 51

E-Mail : info@perly-certoux.ch - Site internet : www.perly-certoux.ch

Heures d'ouverture :

lundi et mercredi 8h30/12h - 14h/18h - mardi 9h/12h - jeudi et vendredi 8h30/12h

En dehors de ces heures, le secrétariat est ouvert sur rendez-vous.



Sécurité :

Police municipale : Route de St-Julien 11, Plan-les-Ouates, de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30,
Téléphone : 022 884 64 50

Police cantonale : Poste de Carouge, rue de la Fontenette 18 – 1227 Carouge13
Téléphone : 022 427 66 00

En cas d'urgence, la police répond 24 heures sur 24 au n° 117.

Social :

Relais social communal : tél. 022 721 02 66

DECISIONS/DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa séance du 19 mai 2016, le Conseil municipal a :

- ✓ **Arrêté** les dates des prochaines séances du Conseil municipal pour le 2^e semestre 2016 comme suit :
Les jeudi 22 septembre, 20 octobre (présentation du budget 2017), 17 novembre (adoption du budget 2017) et 15 décembre.
- ✓ **Accepté**, par quinze voix « pour » et trois abstentions, la composition du Bureau du Conseil municipal pour la période 2016-2017 comme suit :
Président : René Gisiger (La Devisse)
Vice-Présidente : Simone Bowman (Alternative)
Membre : Bastien Blanchard (La Devisse)
Secrétaire du bureau : Jacques Nierlé
- ✓ **Nommé**, par 17 voix « pour » et une abstention, Bénédicte de Raemy membre des Commissions Aménagement, urbanisme, plan directeur et mobilité ; Bâtiments ; Routes et écoulement des eaux et Environnement et Développement durable en remplacement de M. Antoine Melo, qui a démissionné du Conseil municipal.
- ✓ **Nommé**, par dix-sept voix « pour » et une abstention, Christian Cheyroux à la présidence de la Commission Environnement et Développement durable.
- ✓ **Approuvé**, par dix-huit voix « pour », soit à l'unanimité, les conclusions du rapport de la Commission Environnement et Développement durable concernant le projet relatif à la pose de panneaux solaires sur le futur couvert d'un court de tennis. Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier avec le fabricant et/ou mandataire les options possibles et raisonnables pour la production d'énergie renouvelable à partir de la structure à construire et d'instaurer cette étude pour tous les bâtiments et prochains projets à réaliser sur la commune de Perly-Certoux.
- ✓ **Approuvé**, par dix-sept voix « pour » et une abstention, les conclusions du rapport de la Commission Environnement et Développement durable concernant le système d'ouverture des containers des éco-points existants. Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de geler la décision de remplacement des containers enterrés sans système d'ouverture à pédale ; d'étudier avec un ferronnier et/ou serrurier la faisabilité d'une modification des containers existants par un système plus simple du type « CocoPat » (système élaboré par Corinne Baudet et Patrick Rellstab) et plus économique ; de présenter les résultats de ces investigations à la Commission.
- ✓ **Approuvé**, par dix-sept voix « pour » et une abstention, les conclusions du rapport de la Commission Environnement et Développement durable relatif à la participation de la commune à la campagne cantonale de tri des déchets de cuisine.
- ✓ **Adopté**, par dix-huit voix « pour », soit à l'unanimité, les conclusions du rapport de la Commission des Finances concernant les comptes de l'exercice 2015.
- ✓ **Pris**, à l'unanimité, soit par 18 voix « pour », une délibération décidant
 1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2015 tels que figurant sur le tableau annexé à la présente pour un montant total de CHF 390'925.68.
 2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

✓ **Pris**, à l'unanimité, soit par 18 voix « pour », une délibération décidant

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2015.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2015 pour un montant de CHF 9'754'978.76 aux charges et de CHF 11'105'583.62 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 1'350'604.86.
3. D'approuver le compte d'investissement 2015 pour un montant de CHF 14'297'204.50 aux dépenses et de CHF 413'885.90.- aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 13'883'318.60.
4. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 13'883'318.60 par l'autofinancement à raison de CHF 3'862'601.86 au moyen de la somme de CHF 1'011'997.- représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement pour un montant de CHF 1'500'000.- et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 1'350'604.86.-.

Le solde non couvert, au montant de CHF 10'020'716.74, est financé par le recours à l'emprunt et/ou par les liquidités communales.

5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 1'350'604.86 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2015.

D'approuver le bilan au 31 décembre 2015, totalisant à l'actif un montant de CHF 65'247'102.40 qui se compose de :

- Patrimoine financier	CHF	42'475'193.85
- Patrimoine administratif	CHF	<u>22'771'908.55</u>
Total de l'actif	CHF	65'247'102.40

et au passif un montant de CHF 65'247'102.40 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires	CHF	5'484'167.68
- Dettes à court, moyen et long termes	CHF	5'000'000.00
- Engagements envers des entités particulières	CHF	161.65
- Provisions	CHF	5'805'600.00
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements	CHF	181'829.96
- Fortune nette	<u>CHF</u>	<u>48'775'343.11</u>
Total du passif	CHF	65'247'102.40

✓ **Pris**, à l'unanimité, soit par 18 voix « pour », une délibération décidant

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 218'000.- destiné à la réfection partielle des collecteurs du village de Certoux et la mise en liaison de deux collecteurs d'eaux claires, simultanément aux travaux d'aménagement de la mise en zones 20 km/h et 30 km/h du village de Certoux.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 218'000.- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 71.331 de 2017 à 2046.
4. De prendre acte que ce crédit sera financé au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique n° 71.452.
5. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

✓ **Pris**, par 17 voix « pour » et 1 abstention

1. D'approuver le projet de création de six éco-points dans le village de Perly et de sept éco-points dans celui de Certoux.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 1'266'000.- destiné à la réalisation du projet décrit sous chiffre 1.
3. De comptabiliser les dépenses prévues dans le compte des investissements, sous la rubrique No 72.501, puis de les porter à l'actif du bilan de la Commune de Perly-Certoux dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir les dépenses prévues de CHF 1'266'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 72.331, par tranche correspondant à chaque éco-point à partir de l'année suivant la fin de leur réalisation.

✓ **Décidé**, par dix-huit voix « pour », soit à l'unanimité, d'approuver la proposition de signer un contrat de deux ans avec une institution sociale en vue d'offrir des prestations sociales aux habitants. Les modalités de ces prestations consistent en l'ouverture d'une ligne téléphonique communale 5j/7 déviée à l'institution, un forfait pour le traitement et le suivi de dossiers lourds et la possibilité d'organiser des ateliers thématiques pour les habitants de la commune.



Le procès-verbal complet de chaque séance peut être lu sur le site internet de la commune.

PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Judi 22 septembre 2016 à 20 heures

dans la salle du Conseil municipal dans le bâtiment de la Mairie.

L'ordre du jour des séances est affiché sur le panneau d'affichage de la Mairie une semaine environ avant la séance ainsi que sur le site de la commune : www.perly-certoux.ch

Les séances sont publiques et des échanges informels avec l'Exécutif et les membres du Conseil municipal peuvent avoir lieu à l'issue de chaque séance du Conseil municipal.

RELAIS SOCIAL COMMUNAL : TEL. 022 721 02 66

Eprouvez-vous des difficultés dans la jungle des démarches administratives ? Connaissez-vous vos droits à des subsides et aides financières de l'Etat ? Eprouvez-vous des difficultés à gérer vos dépenses ?

Besoin d'aide ? Appelez le 022 721 02 66 !

La commune développe l'éventail des prestations sociales offertes à ses habitants en déléguant à une institution genevoise spécialisée et expérimentée la gestion des prestations dans le domaine du travail social.

Dans un environnement permettant d'assurer la discrétion souhaitée ou nécessaire selon les circonstances, les personnes attachées à ce service vous conseillent et vous accompagnent pour trouver des solutions à vos questions et problèmes. Elles vous appuient pour faire valoir vos droits à des prestations cantonales. Elles recherchent avec vous des solutions durables pour éviter ou réduire une situation d'endettement existante ou potentielle. Elles vous soutiennent pendant une période difficile de votre vie qui requiert écoute et conseils, y compris dans le cadre de démarches administratives. Si vous n'êtes pas mobile, une personne se déplacera pour vous rencontrer à votre domicile.

SOUTIEN AUX ABONNEMENTS JUNIORS ANNUELS AUX TPG ET CFF - RAPPEL

Le renouvellement d'une participation communale de Frs 100.- pour tout abonnement annuel TPG Junior ou CFF conclu ou renouvelé pour des juniors domiciliés à Perly-Certoux est reconduit.

Le fonctionnement de cette action est le suivant :

- 1) L'enfant, le jeune ou ses parents concluent (ou renouvellent) et payent l'abonnement annuel TPG Junior auprès d'un des points de vente TPG agréés,
- 2) Le paiement de la subvention communale de Frs 100.- pourra ensuite être demandé auprès du secrétariat de la mairie par le responsable légal du junior jusqu'à l'âge de 18 ans, ou par le junior lui-même dès 18 ans révolus et jusqu'à 25 ans (âge limite de l'abonnement junior TPG).

La personne effectuant la demande devra présenter une pièce d'identité, l'original de l'abonnement concerné ainsi que la preuve de son paiement ou une attestation du représentant légal du mineur, autorisant le retrait de la subvention.

Actualités communales

UNE STATION VELOSPOT A DISPOSITION DES HABITANTS

Après la voiture en partage, voici les vélos en partage ! La commune de Perly-Certoux a conclu une convention pour l'installation d'une station Velospot à Perly (4 vélos), au chemin du Relai. Une seconde station suivra à Certoux, dès la fin des travaux sur les routes.



Pour obtenir une carte, ou abonnement, il faut s'adresser au TCS (réduction pour les membres), au journal gratuit GHI et aller sur le site www.velospot.ch.

Lequel site donne des informations supplémentaires sur le système de vélos en partage. Pour pouvoir bénéficier d'un vélo, il faut s'abonner au système pour **80.-** par année ou prendre une carte journalière à CHF 10.-. L'abonné reçoit une carte qui fait office de clé de cadenas.

La première demi-heure de circulation est gratuite, chaque demi-heure supplémentaire coûte CHF 2.-.

ENVIRONNEMENT 2016

DECHETS – LES PROCHAINES DATES

Prochaines levées des déchets encombrants :

(Attention : pas de tuiles, plots en ciment, gravats de chantier dans ces levées de porte-à-porte).

Samedi 17 septembre
Samedi 12 novembre



Prochaines levées de papiers et cartons :

Mardi 13 septembre
Mardi 27 septembre
Mardi 11 octobre
Mardi 25 octobre



En dehors de ces dates, le vieux papier peut être déposé à la déchetterie communale (parking de la chapelle)

Levée de déchets verts :

Chaque lundi après-midi

(Les levées sont effectuées le lendemain d'un jour férié)



Prochaines levées de verre :

Mardi 27 septembre
Mardi 25 octobre
Mardi 29 novembre

En dehors de ces dates, le verre peut être déposé à la déchetterie communale (parking de la chapelle)



ESREC = ESpaces de REcupération pour les déchets non répertoriés dans notre déchetterie, gratuit pour les privés

ESREC du site de Châtillon
Rte d'Aire la Ville
1233 BERNEX
022.420.91.22

ESREC de la Praille
Av. de la Praille 47
1227 CAROUGE
022.388.11.99

Heures d'ouverture :
Lu-Ven : 14h30 – 19h30
Sa-Dim : 9h30 – 17h

Continuons et essayons d'augmenter notre proportion de déchets triés !

SAKATRI



Pour le tri sélectif chez soi !

Disponible gratuitement à la Mairie !

Un moyen pratique de trier à domicile, et d'initier aussi les enfants à cette démarche.